

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### BUDGETS PRIMITIFS 2025

#### I - CONTEXTE GENERAL

Les budgets primitifs proposés sont issus du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 présenté en séance du 11 mars dernier. Ils prennent en compte les priorités affichées et l'estimation affinée des masses financières.

#### II - LES PRIORITES BUDGETAIRES

Comme pour l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics, le budget primitif de l'exercice 2025 se construit dans un contexte financier contraint (évolution des charges de fonctionnement et ponction sur les recettes des collectivités, afin de contribuer à la réduction du déficit public de la Nation). En effet, la Communauté de communes La Domitienne n'échappe pas à cette réalité. Néanmoins, notre intercommunalité maintient sa volonté de poursuivre les actions de développement en faveur du territoire, notamment :

- en affichant son volontarisme dans l'exercice des compétences transférées tout en étant parfaitement lucide sur les limites budgétaires ;
- en mettant en œuvre « **Horizon 2030** » et en faisant du développement de l'intercommunalité notre priorité via des projets structurants : ressourcerie, acquisition des Sablières, Plan Alimentaire Territorial (PAT), surélévation du siège... ;
- en **investissant dans nos zones d'activités** notamment dans les zones d'activités Croix de Combals, Cantegals-Viargues, Saint Aubin, extension de Via Europa, de Viargues, ... ;
- en continuant d'engager des réflexions dans le cadre du **pacte financier et fiscal** efficace et solidaire (optimisation des bases fiscales ménages et des locaux commerciaux, répartition de la taxe d'aménagement entre EPCI et communes membres, rétrocession d'une part TFPB liée aux zones d'activités...);
- en se positionnant sur les différents Appels à Projets et Appels à Manifestation d'Intérêt, notamment dans le cadre du fonds vert.

#### III - LE NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

IMPOTS MENAGES	
BUDGET 2025	
TAXES	TAUX
TH RS	1 0,78%
TFB	0,00%
TFNB	3,29%
TEOM	20,40%

IMPOTS DES ENTREPRISES		
TAXES	TAUX	PRODUITS 2025
CFE	30,18%	3 295 970,00 €
IFER		1 62 033,00 €
TOTAL		3 458 003,00 €

#### IV- LES RATIOS FINANCIERS DU BUDGET PRINCIPAL

Population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 29 758 habitants.

Communauté de communes La Domitienne	€/ hab.
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	384,87
Recettes réelles de fonctionnement / Population	441,98
Produit des impositions directes / Population	130,33
Dépenses d'équipement brut / Population	300,48
Encours de la dette / Population	267,55
DGF / Population	41,03

**Dépenses réelles de fonctionnement / Population et Recettes réelles de fonctionnement / Population :** permettent de définir la ressource dont dispose la Communauté.

**Produits des impositions directes / Population :** ce ratio représente les recettes émanant du contribuable.

**Dépenses d'équipement brut / Population :** ce ratio montre la volonté d'investir.

**Encours de la dette / Population :** indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de la dette entre EPCI de strate équivalente.

**DGF / Population :** il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de l'établissement.

## V - LES BUDGETS

### LE BUDGET PRINCIPAL

#### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2025, la section de fonctionnement est proposée à hauteur de **13 312 858,80 €** en augmentation de 537 038,56 € (+ 4,20 %) par rapport aux crédits inscrits en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2024.

##### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres		BUDGET au 31 /1 2/2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	1 729 015,81 €	1 768 504,56 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	3 041 958,07 €	3 243 344,75 €
014.	Atténuations de produits	4 866 986,08 €	4 643 986,08 €
023.	Virement à la section d'investissement	67 480,82 €	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 589 960,00 €	1 860 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 152 541,47 €	1 528 113,36 €
66.	Charges financières	256 193,20 €	260 910,05 €
67.	Charges spécifiques	5 000,00 €	5 000,00 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	66 684,79 €	3 000,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>12 775 820,24 €</b>	<b>13 312 858,80 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est proposé à **1 768 504,56 €**, soit une hausse de 39 488,75 € (+ 2,28 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison notamment de l'augmentation des coûts des prestations de services de 62 287,84 €. Il est à noter en revanche une diminution des prévisions de dépenses d'énergie de 14 892,21 €.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est proposé à **3 243 344,75 €**, soit une hausse de 201 386,68 € (+ 6,62 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation se traduit notamment par :

- les recrutements suivants :
  - une assistante à la direction générale (coût pour la structure +0,50 ETP, suite au remplacement d'un agent) ;
  - une assistante de gestion, administratif et de direction au Pôle Développement Territorial ;
  - un chargé de mission Système d'Information Géographique, en année pleine ;
  - un chargé de mission Economie Circulation, en année pleine.
- les deux évolutions du smic du 1<sup>er</sup> janvier et du 1<sup>er</sup> novembre 2024 sur une année pleine et une hausse de 3 points des cotisations employeurs à la CNRA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Chapitre 014 - Atténuations de produits** est proposé à **4 643 986,08 €**, soit une baisse de 223 000,00 € (- 4,58 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette diminution est due essentiellement au changement de modalités de traitement comptable des taxes additionnelles à la taxe de séjour qui ne transitent plus par le budget Principal mais sont reversées directement au Département et à la Région par le Service de Gestion Comptable Biterrois. Le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme La Domitienne est estimé à 900 000,00 €. Les attributions de compensation (2 251 391,08 €), la dotation de solidarité communautaire (162 889,00 €), le FNGIR (1 281 706,00 €) et les reversements de fraction de TVA/TH (26 000,00 €) et TVA/CVAE (10 000,00 €) sont constants et il est prévu 12 000,00 € au titre de reversement sur la fiscalité locale ou à d'autres organismes.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **1 860 000,00 €**, soit en augmentation de 270 040,00 € (+ 16,98 %) par rapport à l'exercice 2024. Ces prévisions sont liées aux

Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources



dépenses d'amortissement que la M57 impose dès la mise en service d'un bien, ainsi qu'aux écritures de régularisation à réaliser.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est proposé à **1 528 113,36 €** et présente une variation de 375 571,89 € (+ 32,59 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique par l'inscription des crédits pour l'équilibre du budget.

**Chapitre 66 - Charges financières** est proposé à **260 910,05 €**, en hausse de 4 716,85 € (+ 1,84 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette variation s'explique d'une part, par le remboursement des intérêts des emprunts qui augmente de 80 007,73 € au titre d'un nouvel emprunt contracté en 2024 et l'anticipation des variations sur les taux indexés, et d'autre part par la baisse des Intérêts Courus non Echus (ICNE) de 73 290,80 € à la suite d'une régularisation en 2024 et l'absence de frais, en 2025, sur un emprunt contracté en 2024 (- 2 000,00 €).

**Chapitre 67 - Charges spécifiques** est proposé à **5 000,00 €** et ne présente pas d'augmentation car le volume estimé des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs est constant.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations** est proposé à **3 000,00 €**, soit une diminution de 63 684,79 € (- 95,50 %) par rapport à l'exercice 2024, correspondant aux provisions à constituer pour des créances douteuses de plus de deux ans qui ne pourraient pas être recouvrées. En 2024, une provision de 66 684,79 € avait été constituée en raison d'un contentieux relatif aux travaux du siège.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

Chapitres		BUDGET au 31 /1 2/2024	BP 2025
002.	Résultat de fonctionnement reporté	1 47 026,73 €	0,00 €
013.	Atténuations de charges	1 557,51 €	6 300,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 150,00 €	1 60 500,00 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	931 107,00 €	1 100 336,80 €
73.	Impôts et taxes	4 472 003,00 €	4 331 534,00 €
731.	Fiscalité locale	5 225 109,00 €	5 453 883,00 €
74.	Dotations et participations	1 879 360,54 €	2 205 634,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	67 506,46 €	54 671,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>12 775 820,24 €</b>	<b>13 312 858,80 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté** ne présente pas d'inscription conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 013 - Atténuations de charges** est proposé à **6 300,00 €**, soit une hausse de 4 742,49 € (+ 304,49 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de remboursements pour un contrat aidé.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **160 500,00 €**, soit une hausse de 108 350,00 € (+ 207,77 %) par rapport à l'exercice 2024, pour la régularisation d'amortissements de subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** est proposé à **1 100 336,80 €**, soit une hausse de 169 229,80 € (+ 18,18 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation est due principalement à la hausse des coûts de mutualisation calculés sur la base du compte administratif de l'exercice 2023 (conséquence de l'inflation) pour 123 869,00 € et à l'augmentation des remboursements des frais de mise à disposition du personnel par les budgets annexes pour 43 106,80 €.

**Chapitre 73 - Impôts et taxes** est proposé à **4 331 534,00 €**, soit une diminution de 140 469,00 € (- 3,14 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre correspond aux versements de fraction de TVA en compensation de la perte de TH et de CVAE, en baisse respectivement de 90 544,00 € et 36 928,00 € et au versement du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) en baisse de 12 997,00 €.

	BP 2024	Proposition BP 2025
FPIC	342 528,00 €	329 531,00 €
FRACTION DE TVA (compensation TH)	2 970 544,00 €	2 880 000,00 €
FRACTION DE TVA (compensation CVAE)	1 158 931,00 €	1 122 003,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 472 003,00 €</b>	<b>4 331 534,00 €</b>

**Chapitre 731 - Fiscalité locale** est proposé à **5 453 883,00 €**, soit une augmentation de 228 774,00 € (+ 4,38 %) par rapport à l'exercice 2024.

	BP 2024	Proposition BP 2025
TH	410 755,00 €	461 892,00 €
TFNB	37 931,00 €	38 572,00 €
TAFNB	77 334,00 €	81 980,00 €
ROLES SUPPLEMENTAIRES	- €	10 000,00 €
CFE	2 860 845,00 €	3 295 970,00 €
TASCOM	470 221,00 €	503 436,00 €
IFER	1 47 923,00 €	1 62 033,00 €
TAXE DE SEJOUR	1 220 100,00 €	900 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 225 109,00 €</b>	<b>5 453 883,00 €</b>

**Chapitre 74 - Dotations et participations** est proposé à **2 205 634,00 €**, en augmentation de 326 273,46 € (+ 17,36 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique notamment par la hausse de la dotation globale de fonctionnement pour 79 540,00 € (+ 103 203,00 € pour la dotation d'intercommunalité et - 23 663,00 € pour la dotation de compensation), la hausse des allocations compensatrices d'exonérations de fiscalité (CFE) de 305 891,00 € due au dynamisme des bases, l'inscription de subventions du FEADER pour N2000 (75 000,00 €) et de l'État pour N2000 et le PCAET (114 960,00 €), et l'augmentation de 7 739,00 € des participations versées par la CAF et une hausse de 3 500,00 € au titre du FCTVA. Toutefois, certaines prévisions affichent un recul compte tenu des opérations éligibles aux subventions sur l'exercice 2025 : - 71 184,92 € pour le Conseil Départemental de l'Hérault ainsi que - 189 171,62 € pour la Région Occitanie.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est proposé à **54 671,00 €**, en diminution de 12 835,46 € (- 19,01 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison de régularisations d'écritures de rattachement réalisées en 2024 qui ne seront pas nécessaires en 2025.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Pour l'exercice 2025, la **section d'investissement** est proposée à hauteur de **10 224 952,80 €**, y compris les restes à réaliser, soit une augmentation de 2 017 778,04 € (+ 24,59 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2024.

### **2.1 - Les dépenses d'investissement**

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 150,00 €	1 60 500,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	604 534,65 €	495 51 4,50 €
20.	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	634 502,96 €	401 011,74 €
204.	Subventions d'équipement versées	706 11 0,70 €	627 173,00 €
21.	Immobilisations corporelles	4 423 711,24 €	5 754 951,35 €
23.	Immobilisations en cours	1 786 165,21 €	2 785 802,21 €
<b>Total</b>		<b>8 207 174,76 €</b>	<b>10 224 952,80 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **160 500,00 €** soit une hausse de 108 350,00 € (+ 207,77 %) par rapport à l'exercice 2024, pour la régularisation d'amortissements de subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **495 514,50 €**, en baisse de 109 020,15 € (- 18,03 %) par rapport à l'exercice 2024 et correspond au remboursement du capital de la dette de l'exercice 2025 dont 100 000,000 € au titre du nouvel emprunt contracté en 2024. La diminution s'explique notamment par la fin du remboursement d'un emprunt échu.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** est proposé à **401 011,74 €** soit une baisse de 233 491,22 € (- 36,80 %) par rapport à l'exercice 2024. Il est prévu notamment des études pour la faisabilité d'une piscine intercommunale, la requalification du centre de loisirs Les Sablières, le Plan Local de l'Habitat, l'élaboration du plan vélo, le diagnostic hydraulique de l'étang de Vendres, ainsi que l'acquisition d'un nouveau serveur et de logiciels des services ADS, vie des assemblées et RPE.

**Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées** est proposé à **627 173,00 €**, en baisse de 78 937,70 € (- 11,18 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre concerne les participations de la Communauté de communes La Domitienne au financement des opérations de réhabilitation de l'habitat (PIG, opérations façades et logements sociaux publics), l'aide à l'immobilier d'entreprise et aux devantures de locaux d'activité. L'inscription de crédits est inférieure en 2025 en raison d'un réajustement des enveloppes sur les dépenses réelles constatées ces dernières années.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est proposé à **5 754 951,35 €** soit une hausse de 1 331 240,11 € (+ 30,09 %) par rapport à l'exercice 2024. Il est prévu notamment des travaux de rénovation de voirie sur les zones d'activités, l'acquisition de terrains pour la zone d'activités Croix de Combals, la mise en place de signalétique dans les zones d'activités, des travaux sur la Maison de l'Economie, la restauration d'espaces naturels N2000 ainsi que l'acquisition de véhicules, d'un serveur, d'ordinateurs et de mobilier de bureau.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** est proposé à **2 785 802,21 €** en hausse de 999 637,00 € (+ 55,97 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre correspond à différents travaux en cours dont l'exécution porte sur plusieurs exercices : l'extension du siège, l'extension de la zone d'activités Viargues et l'aménagement de zones d'activités Croix de Combals, la requalification de zones d'activités (Mouline et Cantegals), l'installation de bornes de recharges électriques, la mise en valeur du site nodal du Malpas dans le cadre de l'opération Grand Site de France.

L'ensemble des chapitres 20, 204, 21, et 23 sont répartis selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - DEPENSES / OPERATIONS		PROP.2025	RAR 2024	BUDGET TOTAL 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 60 500,00 €	0,00 €	1 60 500,00 €
OPFI.	Opération financière	1 60 500,00 €	0,00 €	1 60 500,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	495 514,50 €	0,00 €	495 514,50 €
OPFI.	Opération financière	495 514,50 €	0,00 €	495 514,50 €
20.	Immobilisations incorporelles	1 64 888,00 €	236 123,74 €	401 011,74 €
OPNI.	Opération non individualisée	55 550,00 €	133 930,90 €	189 480,90 €
101.	CAVE OENOTOURLSTIQUE MARAUSSAN	0,00 €	9 600,00 €	9 600,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT DES BIENS	4 000,00 €	22 251,84 €	26 251,84 €
118.	PCAET - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	17 700,00 €	0,00 €	17 700,00 €
135.	PISCINE INTERCOMMUNALE	3 000,00 €	27 588,00 €	30 588,00 €
137.	EXTENSION VIARGUES	0,00 €	2 052,00 €	2 052,00 €
138.	PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL	0,00 €	18 249,00 €	18 249,00 €
60.	PROGRAMME LOCAL HABITAT	1 000,00 €	22 452,00 €	23 452,00 €
70.	SERVICE INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €
92.	LES SABLIERES	43 638,00 €	0,00 €	43 638,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	365 000,00 €	262 173,00 €	627 173,00 €
OPNI.	Opération non individualisée	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
105.	LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	100 000,00 €	97 000,00 €	197 000,00 €
115.	PIG HABITAT	65 000,00 €	90 283,00 €	155 283,00 €
131.	REQUALIF. DEVANTURES LOCAUX ACTIVITES	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €
132.	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE	102 000,00 €	24 000,00 €	126 000,00 €
136.	OPERATION FACADES	55 000,00 €	50 890,00 €	105 890,00 €
87.	COFINANCEMENT GALEA	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
21.	Immobilisations corporelles	3 501 837,20 €	2 253 114,15 €	5 754 951,35 €
OPNI.	Opération non individualisée	386 600,00 €	1 515,90 €	388 115,90 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	10 000,00 €	9 228,00 €	19 228,00 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIEL ATELIERS TECHNIQUES	10 000,00 €	3 705,72 €	13 705,72 €
106.	PARC INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT DES BIENS	0,00 €	18 591,19 €	18 591,19 €
112.	MATERIELS AIRE DE LAVAGE	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
113.	STOCKAGE ATELIERS TECHNIQUES	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €
114.	MATERIEL STATION CARBURANT	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
118.	PCAET - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL	5 000,00 €	154,00 €	5 154,00 €
12.	VIA EUROPA	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €
123.	ROUDIGOU	50 000,00 €	1 68 874,38 €	218 874,38 €
124.	REQUALIF. ZONE LOGISTIQ MONT/COLOMB	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
137.	EXT. VIARGUES	1 866 240,00 €	0,00 €	1 866 240,00 €
141.	BA CROIX DE COMBALS	640 000,00 €	0,00 €	640 000,00 €
20.	GEOLOCALISATION VEHICULES	15 497,20 €	0,00 €	15 497,20 €
34.	MAISON DE L' ECONOMIE	282 000,00 €	45 873,91 €	327 873,91 €
62.	MOBILIER URBAIN	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €
82.	INFORMATISAT° BIBLIO	5 000,00 €	5 171,05 €	10 171,05 €
92.	LES SABLIERES	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
23.	Immobilisations en cours	2 715 676,97 €	70 125,24 €	2 785 802,21 €
OPNI.	Opération non individualisée	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
10.	CANTEGALS VIARGUES	280 000,00 €	30 720,24 €	310 720,24 €
101.	CAVE OENOTOURLSTIQUE MARAUSSAN	20 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €
126.	MAILLASSOLE - MOULINE	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
137.	EXT. VIARGUES	1 260 000,00 €	0,00 €	1 260 000,00 €
141.	BA CROIX DE COMBALS	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €
23.	SIEGE	877 676,97 €	9 405,00 €	887 081,97 €
93.	SITE NODAL MALPAS	108 000,00 €	0,00 €	108 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>7 403 416,67 €</b>	<b>2 821 536,13 €</b>	<b>10 224 952,80 €</b>

## 2.2 - Les recettes d'investissement

Elles sont réparties selon le tableau suivant par chapitre :

Chapitres		BUDGET au 31 /1 2/2024	BP 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 841 809,04 €	6 646 361,12 €
021.	Virement de la section de fonctionnement	67 480,82 €	0,00 €
024.	Produits des cessions d'immobilisations	1 64 500,00 €	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 589 960,00 €	1 860 000,00 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 189 449,54 €	1 524 861,68 €
13.	Subventions d'investissement	353 975,36 €	1 93 730,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00 €	0,00 €
<b>Total Recettes</b>		<b>8 207 174,76 €</b>	<b>10 224 952,80 €</b>

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est inscrit pour **6 646 361,12 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025.

**Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **1 860 000,00 €** soit une hausse de 270 040,00 € (+ 16,98 %) par rapport à l'exercice 2024. Ces prévisions sont liées aux dépenses d'amortissement que la M57 impose dès la mise en service d'un bien, ainsi qu'aux écritures de régularisation à réaliser.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à **1 524 861,68 €**, en hausse de 335 412,14 € (+ 28,20 %) par rapport à l'exercice 2024, due à l'augmentation du résultat de l'exercice 2024 affecté à l'investissement d'un montant de 1 444 861,68 € et une estimation de 80 000,00 € pour le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui reste stable.

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** est proposé à **193 730,00 €**, en baisse de 160 245,36 € (- 45,27 %) par rapport à l'exercice 2024. Il est attendu les subventions suivantes :

- de l'État pour N2000 au titre du fonds Vert ;
- du Conseil Régional pour le programme façades ;
- de l'ADEME pour l'élaboration du plan vélo ;
- de l'Agence de l'Eau et du SMDA pour l'étude hydraulique de l'Etang de Vendres.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025.

Les chapitres de recettes d'investissement sont répartis selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT - RECETTES - CHAPITRES / OPERATIONS		PROP.2025	RAR 2024	BUDGET TOTAL 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 646 361,12 €	0,00 €	6 646 361,12 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 646 361,12 €	0,00 €	6 646 361,12 €
021.	Virement de la section d'exploitation (recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Virement de la section d'exploitation (recettes)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
024.	Produits des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPNI.	Opérations non individualisée	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 860 000,00 €	0,00 €	1 860 000,00 €
OPFI.	Opération financière	1 860 000,00 €	0,00 €	1 860 000,00 €
10.	Immobilisations corporelles	1 524 861,68 €	0,00 €	1 524 861,68 €
	Immobilisations corporelles	1 444 861,68 €	0,00 €	1 444 861,68 €
OPFI.	Opération financière	80 000,00 €	0,00 €	80 000,00 €
13.	Subventions d'investissement	65 280,00 €	1 28 450,00 €	1 93 730,00 €
OPNI.	Opération non individualisée	53 280,00 €	89 067,00 €	1 42 347,00 €
102.	OUTILLAGES ET MATERIELS ATELIERS TECHNIQUES	0,00 €	600,00 €	600,00 €
118.	PCAET	1 2 000,00 €	0,00 €	1 2 000,00 €
136.	OPERATION FACADES	0,00 €	38 783,00 €	38 783,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
OPNI.	Emprunt	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>10 096 502,80 €</b>	<b>128 450,00 €</b>	<b>10 224 952,80 €</b>

## LE BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à **8 441 676,06 €**, en hausse de 766 994,88 € (+ 9,99 %) par rapport aux crédits inscrits en section de fonctionnement du budget de l'exercice 2024.

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31/12/2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	3 705 741,00 €	3 772 106,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	2 746 203,00 €	2 880 826,70 €
023.	Virement à la section d'investissement	0,00 €	400 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 000,00 €	570 702,31 €
65.	Autres charges de gestion courante	581 653,88 €	772 225,90 €
66.	Charges financières	36 283,30 €	35 815,15 €
67.	Charges spécifiques	10 000,00 €	5 000,00 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	4 800,00 €	5 000,00 €
<b>Total</b>		<b>7 674 681,18 €</b>	<b>8 441 676,06 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est proposé à **3 772 106,00 €**, en augmentation de 66 365,00 € (+ 1,79 %) par rapport à l'exercice 2024, liée notamment à l'augmentation des coûts de mutualisation (+ 115 977,00 €), des coûts pour l'édition d'un guide des biodéchets (+ 21 414,00 €), mais aussi à la diminution du coût des contrats de prestation de services (- 70 906,00 €).

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est proposé à **2 880 826,70 €** soit une hausse de 134 623,70 € (+ 4,90 %) par rapport à l'exercice 2024, suite à la création d'un poste de responsable informatique embarqué et de 3 postes d'ambassadeurs du tri et de compostage, ainsi que l'augmentation de 3 points des cotisations employeurs à la CNRACL, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** est proposé à **400 000,00 €**.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **570 702,31 €**, soit une baisse de 19 297,69 € (- 3,27 %) par rapport à l'exercice 2024 et concerne l'amortissement des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est proposé à **772 225,90 €**, soit une augmentation de 190 572,02 € (+ 32,76 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette variation s'explique notamment par la participation aux travaux de mise aux normes des déchetteries portés par la CABEM (162 000,00 €) ainsi que les travaux de remise en état du site d'enfouissement de Vendres à la suite d'un incendie (50 000,00 €).

**Chapitre 66 - Charges financières** s'établit à **35 815,15 €** soit une diminution de 468,15 € (- 1,29 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts.

**Chapitre 67 - Charges spécifiques** s'établit à **5 000,00 €** soit une baisse de 5 000,00 € (- 50,00 %) par rapport à l'exercice 2024, compte tenu du faible volume estimé des annulations de titres émis sur des exercices antérieurs.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations** à hauteur de **5 000,00 €**, soit une augmentation de 200,00 € (+ 4,17 %) par rapport à l'exercice 2024, en prévision d'un volume de créances douteuses de plus de 2 ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
002.	Résultat de fonctionnement reporté	200 000,00 €	500 000,00 €
013.	Atténuations de charges	26 000,00 €	20 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00 €	57 257,06 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	71 5 000,00 €	700 000,00 €
731.	Fiscalité Locale	6 263 000,00 €	6 724 21 4,00 €
74.	Dotations et participations	20 242,18 €	40 200,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	41 3 439,00 €	400 005,00 €
<b>Total</b>		<b>7 674 681,18 €</b>	<b>8 441 676,06 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté** est inscrit pour **500 000,00 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 013 - Atténuation de charges** est proposé à **20 000,00 €**, soit une diminution de 6 000,00 € (- 23,08 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison du remboursement des contrats aidés dont le nombre diminue en 2025 et des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **57 257,06 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement, en augmentation de 20 257,06 € (+ 54,75 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison du travail de régularisation de l'inventaire et des subventions d'investissement qui s'y rapportent.

**Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses** est proposé à **700 000,00 €**, soit une baisse de 15 000,00 € (- 2,10 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison de la perte de la redevance spéciale versée par 2 camping Vendrois qui ne font plus appel aux services de La Domitienne (- 27 000,00 €), de la baisse des prix de rachat des matériaux dans le cadre de la convention passée avec Oekomed (- 1 000,00 €) alors qu'une progression des ventes de cartes de déchetteries (3 400,00 €), de composteurs et de lombricomposteurs (9 600,00 €) est attendue pour l'exercice 2025.

**Chapitre 731 - Fiscalité locale.** La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est proposée à hauteur de **6 724 214,00 €**, soit une hausse de 461 214,00 € (+ 7,36 %) par rapport à l'exercice 2024, due notamment à l'augmentation des bases d'imposition de 2,70 %.

**Chapitre 74 - Dotations et participations** est proposé à **40 200,00 €**, soit une augmentation de 19 957,82 € (+ 98,60 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison notamment de l'obtention d'une subvention de l'ADEME (20 000,00 €) pour l'étude d'optimisation de réduction à la source des biodéchets. La participation de la communauté de communes Sud Hérault pour l'utilisation de la déchetterie de Nissan-Lez-Ensérune par la population de Poilhes est également inscrite à ce chapitre (19 200,00 €).

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est proposé à **400 005,00 €**, en baisse de 13 434,00 € (- 3,25 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit des soutiens financiers versés par des éco-organismes pour la collecte des déchets triés et du reversement des recettes perçues par la CABEM au titre de la valorisation des déchets traités pour La Domitienne dont le prix de rachat tend à la baisse.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'établit à **6 194 727,83 €**, en hausse de 745 276,13 € (+ 13,68 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement du budget de l'exercice 2024.

### **2.1 - Les dépenses d'investissement**

Elles sont réparties selon le tableau ci-dessous par chapitre :

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 000,00 €	57 257,06 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	115 000,00 €	113 528,52 €
20.	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	191 490,00 €	136 220,00 €
204.	Subventions d'équipement versées	0,00 €	40 000,00 €
21.	Immobilisations corporelles	2 791 580,45 €	1 963 050,25 €
23.	Immobilisations en cours	2 314 381,25 €	3 884 672,00 €
<b>Total</b>		<b>5 449 451,70 €</b>	<b>6 194 727,83 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **57 257,06 €**, en augmentation de 20 257,06 € (+ 54,75 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison du travail de régularisation de l'inventaire et des subventions d'investissement qui s'y rapportent.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **113 528,52 €**, en baisse de 1 471,48 € (- 1,28 %) par rapport à l'exercice 2024, conformément au plan de désendettement, car il n'y a pas été réalisé de nouvel emprunt en 2024.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204)** est proposé à **136 220,00 €**, en baisse de 55 270,00 € (- 28,86 %) par rapport à l'exercice 2024, pour le solde des études sur la possibilité d'instaurer la tarification incitative et pour la révision du Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD).

**Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées** est proposé à **40 000,00 €**. Il s'agit d'un projet de financement de conteneurs enterrés dans le cadre d'un conventionnement avec la commune de Vendres.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est proposé à **1 963 050,25 €**, soit une diminution de 828 530,20 € (- 29,68 %) par rapport à l'exercice 2024. Sont notamment prévus les travaux de mise en œuvre de la géolocalisation de la collecte et d'identification des bacs, l'achat d'une benne à ordures ménagères et d'un camion polybenne avec grue. Les crédits pour la réalisation de différents projets d'investissements dont l'exécution s'étalera sur plusieurs exercices sont inscrits au chapitre 23.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** est proposé à **3 884 672,00 €**, en augmentation de 1 570 290,75 € (+ 67,85 %) par rapport à l'exercice 2024, correspond aux investissements pour la mise en œuvre éventuelle de la tarification incitative, aux acquisitions pour le traitement des biodéchets, aux travaux et à l'équipement de containers enterrés sur 15 sites, aux travaux du bâtiment technique et aux études pour la construction d'une ressourcerie.

Elles sont réparties selon le tableau suivant par opération, pour information :

INVESTISSEMENT		PROP.2025	RAR 2024	BUDGET TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>5 771 137,58 €</b>	<b>423 590,25 €</b>	<b>6 194 727,83 €</b>
<b>040.</b>	<b>Opération d'ordre de transfert entre section</b>	<b>57 257,06 €</b>	<b>- €</b>	<b>57 257,06 €</b>
OPFI.	Opérations financières	57 257,06 €	- €	57 257,06 €
<b>16.</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>113 528,52 €</b>	<b>- €</b>	<b>113 528,52 €</b>
OPFI.	Opérations financières	113 528,52 €	- €	113 528,52 €
<b>20.</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>104 000,00 €</b>	<b>32 220,00 €</b>	<b>136 220,00 €</b>
OPNI.	Opération non individualisée	5 000,00 €	32 220,00 €	37 220,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
24.	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS	36 000,00 €	- €	36 000,00 €
22.	TARIFICATION INCITATIVE	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
<b>204.</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>40 000,00 €</b>
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	40 000,00 €	- €	40 000,00 €
<b>21.</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 571 680,00 €</b>	<b>391 370,25 €</b>	<b>1 963 050,25 €</b>
OPNI.	Opération non individualisée	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
106.	PARC INFORMATIQUE	19 800,00 €	5 347,00 €	25 147,00 €
119.	HYGIENE ET SECURITE	5 860,00 €	- €	5 860,00 €
12.	PARC BOM	60 000,00 €	291 414,55 €	351 414,55 €
13.	BENNES DECHETERIES	24 000,00 €	- €	24 000,00 €
15.	PARC BACS	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
16.	POLYBENNE GRUE	480 000,00 €	- €	480 000,00 €
17.	PARC BORNES TRI	95 500,00 €	- €	95 500,00 €
18.	BIODECHETS	310 640,00 €	- €	310 640,00 €
19.	VEHICULES LEGERS	- €	81 747,86 €	81 747,86 €
20.	GEOLOCALISATION IDENTIFICATION BACS	281 160,00 €	- €	281 160,00 €
30.	AMELIORATION EQUIPEMENTS DECHETERIES	30 000,00 €	- €	30 000,00 €
31.	DECHETTERIES	- €	2 400,00 €	2 400,00 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	4 720,00 €	10 460,84 €	15 180,84 €
<b>23.</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 884 672,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>3 884 672,00 €</b>
18.	BIODECHETS	609 656,00 €	- €	609 656,00 €
22.	TARIFICATION INCITATIVE	1 404 500,00 €	- €	1 404 500,00 €
28.	CONTENEURISATION ENTERREE	451 000,00 €	- €	451 000,00 €
35.	BÂTIMENTS TECHNIQUES	860 000,00 €	- €	860 000,00 €
36.	RESSOURCERIE	559 516,00 €	- €	559 516,00 €

## 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 599 988,78 €	4 113 229,67 €
021.	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	400 000,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	590 000,00 €	570 702,31 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	1 214 464,98 €	1 110 795,85 €
13.	Subventions d'investissement	44 997,94 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>5 449 451,70 €</b>	<b>6 194 727,83 €</b>

Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté est inscrit pour 4 113 229,67 € conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement est proposé à 400 000,00 €.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections est proposé à 570 702,31 €, soit une baisse de 19 297,69 € (- 3,27 %) par rapport à l'exercice 2024 et concerne l'amortissement des biens.

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves est proposé à 1 110 795,85 €, en baisse de 103 669,13 € (- 8,54 %) par rapport à l'exercice 2024. Il correspond à une estimation du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) à percevoir au regard des dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2025 (+ 292 228,00 €) et aux excédents de fonctionnement de l'exercice 2024 affectés à l'investissement (article 1068) pour 748 567,85 € (- 395 897,13 €).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** ne présente pas d'inscription car les subventions espérées pour les projets d'investissement ne sont pas notifiées au moment de la préparation budgétaire de l'exercice.

## LE BUDGET ANNEXE CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU

### 1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'établit à **721 793,33 €**, en baisse de **74 266,67 €** (- 9,33 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'exploitation de l'exercice 2024.

#### 1.1 - Les dépenses d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
01 1.	Charges à caractère général	1 40 580,00 €	1 41 737,00 €
01 2.	Charges de personnel et frais assimilés	60 41 7,23 €	62 690,94 €
022.	Dépenses imprévues (exploitation)	20 000,00 €	28 357,64 €
023.	Virement à la section d'investissement	11 8 072,54 €	70 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 150,00 €	249 738,13 €
65.	Autres charges de gestion courante	113 600,00 €	110 650,00 €
66.	Charges financières	50 740,23 €	48 61 9,62 €
67.	Charges exceptionnelles	26 500,00 €	10 000,00 €
<b>Total</b>		<b>796 060,00 €</b>	<b>721 793,33 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est proposé à **141 737,00 €**, en hausse de 1 157,00 € (+ 0,82 %) par rapport à l'exercice 2024. Les dépenses du chapitre sont notamment constituées par une prévision de 20 000,00€ concernant la nouvelle redevance pour performance des réseaux d'eau potable à l'Agence de l'Eau, charge contrebalancée par une recette après reversement par le délégataire SUEZ. Les inscriptions pour les frais d'études sont cependant moins élevées qu'en 2024. Elles concernent la tranche conditionnelle du marché d'assistance pour l'étude du mode d'organisation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif dont le coût de 33 100,00 € est réparti à parts égales entre le budget Assainissement et le budget Eau, l'étude sur l'évolution des surtaxes pour 10 000,00 € et les études des écarts de zonage pour la distribution d'eau potable estimées à 36 000,00 €. Les autres dépenses annuelles du chapitre 011 sont principalement liées à la refacturation de la pose et dépose des réseaux d'alimentation sur Vendres Littoral (paillotes et postes de secours) soit 17 000,00 €, aux coûts de mutualisation à hauteur de 31 717,00 € et au coût des assurances pour 11 740,00 €.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est proposé à **62 690,94 €**, en hausse de 2 273,71 € (+ 3,76 %) par rapport à l'exercice 2024. Les salaires et charges du personnel sont affectés sur le budget Assainissement en totalité et refacturés pour moitié au budget Eau.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues (exploitation)** est proposé à **28 357,64 €**, soit une augmentation de 8 357,64 € (+ 41,79 %) par rapport à l'exercice 2024.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement** est proposé à **70 000,00 €**, soit une diminution de 48 072,54 € (- 40,71 %).

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **249 738,13 €**, en diminution de 16 411,87 € (- 6,17 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit des amortissements des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est proposé à **110 650,00 €**, soit une baisse de 2 950,00 € (- 2,60 %) par rapport à l'exercice 2024 qui s'explique par une prévision au plus juste des charges annoncées. Il s'agit notamment de l'adhésion au SIVOM D'ENSÉRUNE (20 000,00 €) et du remboursement des emprunts du SIVOM (80 000,00 €), de la participation au SMETA à hauteur de 9 500,00 € ainsi que des crédits ouverts pour d'éventuelles créances admises en non-valeur (500,00 €) et régularisation de TVA.

**Chapitre 66 - Charges financières** est proposé à **48 619,62 €**, en baisse de 2 120,61 € (- 4,18 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts et de la régularisation des intérêts courus non échus (ICNE). Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45,50 % budget Assainissement et 54,50 % budget Eau) sont inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il convient donc de rembourser au budget Assainissement 54,50 % des intérêts soit 7 503,69 €.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** est proposé à **10 000,00 €** pour l'annulation éventuelle de titres émis sur des exercices antérieurs, soit une baisse de 16 500,00 € (- 62,26 %) par rapport à l'exercice 2024, grâce à un nouveau process mis en place avec la Trésorerie qui devrait limiter les écritures de régularisations.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 1 2/2024	BP 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 00 000,00 €	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 36 260,00 €	1 37 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	555 000,00 €	580 000,00 €
74.	Subventions d'exploitation	4 800,00 €	4 793,33 €
<b>Total</b>		<b>796 060,00 €</b>	<b>721 793,33 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025 conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **137 000,00 €**, en légère augmentation de 740,00 € (+ 0,54 %). Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises** est proposé à **580 000,00 €**, en hausse de 25 000,00 € (+ 4,50 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du produit des surtaxes. Cette augmentation s'explique par une nouvelle recette budgétisée à hauteur de 20 000,00 € pour le reversement par le délégataire SUEZ de la contre-valeur de la nouvelle redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à l'Agence de l'Eau payée au chapitre 011. De plus, une progression des produits de la surtaxe est estimée à 5 000,00 €.

**Chapitre 74 - Subventions d'exploitation** est proposé à **4 793,33 €**, en légère baisse de 6,67 € (- 0,14 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de la prévision au plus juste du reversement de la part de l'attribution de compensation que le budget Principal ne verse plus à la commune de VENDRES à la suite du transfert de compétence liée à la nappe Astienne.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **1 556 332,00 €** en baisse de 122 507,39 € (- 7,08 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement de l'exercice 2024.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 1 2/2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 36 260,00 €	1 37 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	62 929,06 €	65 097,90 €
20.	Immobilisations incorporelles	293 21 7,37 €	11 604,17 €
21.	Immobilisations corporelles	749 143,22 €	1 28 875,35 €
23.	Immobilisations en cours	437 289,74 €	1 21 3 754,58 €
<b>Total</b>		<b>1 678 839,39 €</b>	<b>1 556 332,00 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **137 000,00 €**, en légère augmentation de 740,00 € (+ 0,54 %), en corrélation avec les recettes d'exploitation inscrites au 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **65 097,90 €**, en hausse de 2 168,84 € (+ 3,45 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre concerne le remboursement du capital des emprunts. Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45,50 % budget Assainissement et 54,50 % budget Eau) sont inscrits en totalité sur le budget Assainissement à la demande de la Trésorerie. Il convient donc de rembourser au budget Assainissement 54,50 % du capital soit 28 958,48 €.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** est proposé à **11 604,17 €**, en baisse de 281 613,20 € (- 96,04 %) par rapport à l'exercice 2024, car les crédits ont été inscrits au chapitre 23 pour une meilleure gestion des opérations d'investissement prévues sur plusieurs exercices.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est estimé à **128 875,35 €**, en baisse de 620 267,87 € (- 82,80 %) par rapport à l'exercice 2024, car les crédits ont été inscrits au chapitre 23 pour une meilleure gestion des opérations d'investissement prévues sur plusieurs exercices.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** estimé à **1 213 754,58 €**, en hausse de 776 464,84 € (+ 177,56 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de travaux dont la réalisation est envisagée sur plusieurs exercices, notamment les travaux de réhabilitation et d'augmentation des capacités de stockage des réservoirs d'eau potable des communes de Colombiers, Lespignan et Montady. A noter également les projets renouvellement des réseaux de distribution d'eau potable.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
001 .	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 047 381,67 €	937 646,63 €
021 .	Virement de la section d'exploitation	118 072,54 €	70 000,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 150,00 €	249 738,13 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	62 235,18 €	298 947,24 €
13.	Subventions d'investissement reçues	185 000,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>1 678 839,39 €</b>	<b>1 556 332,00 €</b>

**Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est inscrit pour **937 646,63 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation** est proposé à **70 000,00 €**.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **249 738,13 €**, en baisse de 16 411,87 € (- 6,17 %) par rapport à l'exercice 2024, en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses d'exploitation, pour l'amortissement des biens.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à **298 947,24 €**. Il correspond aux excédents d'exploitation de l'exercice 2024 affectés à l'investissement (article 1068), en augmentation de 236 712,06 € (+ 380,35 %).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues** ne présente pas de prévision car aucune subvention n'est attendue pour cet exercice.

## LE BUDGET ANNEXE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

### 1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'établit à **1 227 508,11 €** en hausse de 50 890,88 € (+ 4,33 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'exploitation de l'exercice 2024.

#### 1.1 - Les dépenses d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	1 99 689,00 €	456 331,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	1 20 824,47 €	1 25 381,90 €
022.	Dépenses imprévues (exploitation)	11 729,49 €	33 839,51 €
023.	Virement à la section d'investissement	1 00 000,00 €	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	425 050,00 €	428 627,43 €
65.	Autres charges de gestion courante	21 231 000,00 €	14 960,00 €
66.	Charges financières	76 464,27 €	65 468,27 €
67.	Charges exceptionnelles	28 600,00 €	1 00 900,00 €
68.	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 950,00 €	2 000,00 €
<b>Total</b>		<b>1 176 617,23 €</b>	<b>1 227 508,11 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est proposé à **456 331,00 €**, en hausse de 256 642,00 € (+ 128,52 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette forte hausse s'explique, notamment, par la signature du marché public conclu pour l'exploitation de la station d'épuration de Nissan-Lez-Ensérune dont les dépenses seront affectées au chapitre 011 alors qu'elles étaient imputées au chapitre 65 en 2024, soit un prévisionnel de 250 000,00 €, mais aussi par la tranche conditionnelle du marché d'assistance pour l'étude du mode d'organisation du service public d'eau potable et d'assainissement collectif dont le coût de 33 100,00 € est réparti à parts égales entre le budget Assainissement et le budget Eau. Un montant de 10 000,00 € est également prévu pour étudier l'évolution de la surtaxe et 12 500,00 € ont été inscrits dans le cadre de contentieux. Les autres dépenses annuelles du chapitre 011 sont principalement liées à la refacturation de la pose et dépose des réseaux sur Vendres Littoral (paillottes et postes de secours) pour 17 000,00 €, aux coûts de mutualisation à hauteur de 41 631,00 €, à la redevance de rejet pour 30 000,00 €, aux coûts liés à la délégation de service public pour la gestion de la station d'épuration de Vendres village au titre de la zone d'activités Via Europa pour 45 000,00 € ainsi qu'aux frais d'assurances pour 12 100,00 €. A noter également une prévision de 18 000,00 € pour le paiement de la nouvelle redevance selon la performance des systèmes d'assainissement collectif à l'Agence de l'Eau, charge contrebalancée par une recette après reversement par le délégataire SUEZ.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est proposé à **125 381,90 €**, soit une hausse de 4 557,43 € (+ 3,77 %) par rapport à l'exercice 2024. Ces salaires et charges du personnel sont intégralement imputés au budget Assainissement et refacturés pour moitié au budget Eau.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues (exploitation)** est proposé à hauteur de **33 839,51 €**, soit une augmentation de 22 110,02 € (+ 188,50 %) par rapport à l'exercice 2024.

**Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.** Il n'est pas prévu de virement à la section d'investissement en 2025.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **428 627,43 €**, en hausse de 3 577,43 € (+ 0,84 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit des amortissements des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est proposé à **14 960,00 €**, soit une diminution de 197 350,00 € (- 92,95 %) par rapport à l'exercice 2024, qui s'explique par le transfert au chapitre 011 des charges d'exploitation de la station d'épuration de Nissan-Lez-Ensérune à la suite de la signature du nouveau marché avec les entreprises Suez et Compost Environnement. Les autres dépenses du chapitre correspondent notamment à l'adhésion à Hérault Ingénierie à hauteur de 11 000,00 € et aux prestations

d'auto-surveillance réglementaire des ouvrages d'assainissement évaluées à 2 000,00 € et 1 800,00 € pour d'éventuelles créances admises en non-valeur et régularisations de TVA.

**Chapitre 66 - Charges financières** est proposé à **65 468,27 €**, en baisse de 10 996,00 € (- 14,38 %). Il s'agit des intérêts d'emprunt et des Intérêts Courus Non Echus moins importants en 2025. Il est à noter que les deux emprunts conclus par la commune de Colombiers (répartition 45,50 % budget Assainissement et 54,50 % budget Eau) sont inscrits en totalité sur le budget assainissement à la demande de la Trésorerie. Il convient de refacturer au budget Eau 54,50 % des intérêts soit 7 503,69 €.

**Chapitre 67 - Charges exceptionnelles** est proposé à **100 900,00 €**, en hausse de 72 300,00 € (+ 252,80 %) par rapport à l'exercice 2024. Ces crédits ont été ouverts dans le cadre d'un protocole transactionnel en cours concernant les modalités de résiliation du bail emphytéotique liant la société Refresco, puis J&C, à la Communauté de communes La Domitienne. En effet, dans l'hypothèse d'une entente pour la restitution en « bon état de réparation de toute nature » de la station d'épuration de Nissan-Lez-Ensérune, il conviendrait de réduire le titre émis en septembre 2024 à l'encontre de la société J&C à l'issue de la fermeture de l'usine. Des crédits ont également été inscrits pour l'annulation éventuelle de titres sur exercices antérieurs concernant l'encaissement de la FPAC.

**Chapitre 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions** est proposé à **2 000,00 €**, en hausse de 50,00 € (+ 2,56 %) par rapport à l'exercice 2024, pour la provision d'un volume de créances douteuses de plus de 2 ans susceptibles de ne pas être recouvrées.

## 1.2 - Les recettes d'exploitation

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	1 00 000,00 €	112 308,48 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 32 550,00 €	1 35 000,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	876 41 2,23 €	972 690,94 €
74.	Subventions d'exploitation	59 000,00 €	0,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	5,00 €	5,00 €
76.	Produits financiers	8 650,00 €	7 503,69 €
<b>Total</b>		<b>1 176 617,23 €</b>	<b>1 227 508,11 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté** est inscrit pour **112 308,48 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **135 000,00 €**, en hausse de 2 450,00 € (+ 1,85 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises** est proposé à **972 690,94 €**, en hausse de 96 278,71 € (+ 10,99 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du produit de la surtaxe, soit 620 000,00 €, qui présente une augmentation estimée de 88 000,00 € au titre de la surtaxe de Nissan-Lez-Ensérune, de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour 272 000,00 €, en augmentation de 6 000,00 € au regard des aménagements de lotissements en cours et du remboursement par le budget Eau des frais de personnel pour un montant de 62 691,00 € (+ 2 278,71 €). A noter une prévision de 18 000,00 € correspondant au reversement par le délégataire SUEZ de la contre-valeur de la redevance selon la performance des systèmes d'assainissement collectif payée au chapitre 011.

**Chapitre 74 - Subventions d'exploitation** ne présente pas de prévision, car la prime d'épuration a été supprimée à compter de 2025, l'Agence de l'Eau ayant mis fin à son versement. Pour mémoire, le montant prévu pour l'exercice 2024 s'élevait à 59 000,00 €.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est proposé à **5,00 €**, comme en 2024, pour les régularisations du Prélèvement à la source (PAS) et de la TVA.

**Communauté de communes La Domitienne - Pôle Ressources**



**Chapitre 76 - Produits financiers** est estimé à **7 503,69 €** en baisse de 1 146,31 € (- 13,25 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du remboursement par le budget Eau au budget Assainissement d'une part (54,50 %) des intérêts d'emprunts conclus par Colombiers.

## **2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Elle s'établit à **1 362 967,22 €** en baisse de 334,17 € (- 0,02 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement de l'exercice 2024.

### **2.1 - Les dépenses d'investissement**

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 32 550,00 €	1 35 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	269 533,96 €	277 409,55 €
20.	Immobilisations incorporelles	113 055,62 €	94 154,17 €
21.	Immobilisations corporelles	602 558,27 €	339 398,50 €
23.	Immobilisations en cours	245 603,54 €	517 005,00 €
<b>Total</b>		<b>1 363 301,39 €</b>	<b>1 362 967,22 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **135 000,00 €**, en hausse de 2 450,00 € (+ 1,85 %) par rapport à l'exercice 2024, en corrélation avec les recettes d'exploitation inscrites au 042 pour l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **277 409,55 €**, en augmentation de 7 875,59 € (+ 2,92 %) par rapport à l'exercice 2024. A noter la refacturation au budget Eau de 54,50 % du capital des emprunts de la commune de Colombiers soit 28 958,48 €.

**Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles** est proposé à **94 154,17 €**, en baisse de 18 901,45 € (- 16,72 %) par rapport à l'exercice 2024. Deux études sont prévues, l'une pour le traitement azote et phosphore de la lagune de Vendres Plage, l'autre pour la filière boues de la station d'épuration de Nissan-lez-Ensérune.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est proposé à **339 398,50 €**, en baisse de 263 159,77 € (- 43,67 %) par rapport à l'exercice 2024, car les crédits ont été prévus au chapitre 23 pour une meilleure gestion des opérations d'investissement prévues sur plusieurs exercices. Il s'agit de financer les travaux sur les réseaux d'assainissement ainsi que l'opération d'élimination des eaux claires parasites (ECP).

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** est proposé à **517 005,00 €**, soit une augmentation de 271 401,46 € (+ 110,50 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de travaux dont la réalisation est envisagée sur plusieurs exercices, notamment les projets de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif, de canalisation en encorbellement, de chemisage de canalisations et des travaux sur un ouvrage de filtration de la lagune à Lespignan.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	567 811,37 €	1 45 1 27,10 €
021.	Virement de la section d'exploitation	1 00 000,00 €	0,00 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	425 050,00 €	428 627,43 €
10.	Dotations, fonds divers et réserves	86 611,20 €	667 207,69 €
13.	Subventions d'investissement reçues	1 55 978,82 €	93 005,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	27 850,00 €	29 000,00 €
Total		1 363 301,39 €	1 362 967,22 €

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est inscrit pour **145 127,10 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 021 - Virement de la section d'exploitation.** Il n'est pas prévu de virement à la section d'exploitation en 2025.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **428 627,43 €**, en hausse de 3 577,43 € (+ 0,84 %) par rapport à l'exercice 2024, en corrélation avec le chapitre 042 en dépenses d'exploitation pour l'amortissement des biens.

**Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves** est proposé à hauteur de **667 207,69 €**. Il correspond aux excédents d'exploitation de l'exercice 2024 affectés à l'investissement (article 1068), en augmentation de 580 596,49 € (+ 670,35 %).

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues** est proposé à **93 005,00 €** en baisse de 62 973,82 € (- 40,37 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du solde de la subvention de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **29 000,00 €**, soit une augmentation de 1 150,00 € (+ 4,13 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre concerne la refacturation au budget Eau du capital des emprunts de la commune de Colombiers.

### LE BUDGET ANNEXE PORT DEPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE

#### LE CHICHOULET

### 1 - LA SECTION D'EXPLOITATION

Elle s'établit à **670 340,17 €** en diminution de 4 908,94 € (- 0,73 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'exploitation de l'exercice 2024.

## 1.1 - Les dépenses d'exploitation

Chapitres		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	265 217,00 €	268 261,00 €
012.	Charges de personnel et frais assimilés	314 494,30 €	335 836,39 €
022.	Dépenses imprévues	0,00 €	1 586,77 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 464,18 €	53 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	1 880,00 €	2 039,00 €
66.	Charges financières	5 193,63 €	4 017,01 €
67.	Charges exceptionnelles	3 800,00 €	5 600,00 €
68.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	7 200,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>675 249,11 €</b>	<b>670 340,17 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est proposé à **268 261,00 €**, en augmentation de 3 044,00 € (+ 1,15 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison notamment du coût de la maintenance de l'éclairage public (+ 2 122,54 €), des prestations informatiques (+ 2 538,76 €) et des honoraires (+ 801,00 €), alors qu'il est prévu une diminution de 2 451,16 € des dépenses pour les réparations du matériel roulant.

**Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés** est proposé à **335 836,39 €**, en hausse de 21 342,09 € (+ 6,79 %) par rapport à l'exercice 2024, liée notamment aux augmentations du point d'indice.

**Chapitre 022 - Dépenses imprévues** est proposé à **1 586,77 €**.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **53 000,00 €**, en baisse de 24 464,18 € (- 31,58 %) par rapport à l'exercice 2024, pour les dotations aux amortissements des biens.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est proposé à **2 039,00 €**, en augmentation de 159,00 € (+ 8,46 %) par rapport à l'exercice 2024 et concerne les licences informatiques.

**Le chapitre 66 - Charges financières** est proposé à **4 017,01 €**, en baisse de 1 176,62 € (- 22,66 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre intègre le remboursement des intérêts de la dette et les Intérêts Courus Non Echus.

**Le chapitre 67 - Charges exceptionnelles** est proposé à **5 600,00 €**, en hausse de 1 800,00 € (+ 47,37 %) par rapport à l'exercice 2024 en prévision d'une augmentation des remboursements des contrats annuels et des badges.

**Le chapitre 68 - Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions** ne présente pas d'inscription budgétaire.

## 1.2- Les recettes d'exploitation

Chapitres		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
002.	Résultat d'exploitation reporté	9 714,87 €	12 908,29 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 000,00 €	13 615,00 €
70.	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	480 000,00 €	495 570,35 €
75.	Autres produits de gestion courante	1 362 54,24 €	1 466 61,53 €
77.	Produits exceptionnels	1 280,00 €	1 585,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>675 249,11 €</b>	<b>670 340,17 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté** est inscrit pour **12 908,29 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **13 615,00 €**, en diminution de 34 385,00 € (- 71,64 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises** est proposé à **495 570,33 €**, en hausse de 15 570,35 € (+ 3,24 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit des redevances des plaisanciers pour l'occupation de postes d'amarrage au Port du Chichoulet.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est proposé à **146 661,53 €**, en hausse de 10 407,29 € (+ 7,64 %) par rapport à l'exercice 2024, en raison de l'évolution des tarifs des redevances d'occupation temporaire du domaine public.

**Chapitre 77 - Produits exceptionnels** est proposé à **1 585,00 €**, en hausse de 305,00 € (+ 23,83 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de remboursements de formations d'agents du Port.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **161 929,11 €** en baisse de 33 932,02 € (- 17,32 %) par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement de l'exercice 2024.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

Chapitres		BUDGET AU 31 / 1 2 / 2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 000,00 €	13 615,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 0371,68 €	1 0473,23 €
21.	Immobilisations corporelles	32 604,50 €	23 257,92 €
23.	Immobilisations en cours	1 04 884,95 €	114 582,96 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 95 861,13 €</b>	<b>1 61 929,11 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **13 615,00 €** soit une baisse de 34 385,00 € (- 71,64 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **10 473,23 €** soit une augmentation de 101,55 € (+ 0,98 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit du remboursement du capital des emprunts.

**Chapitre 21 - Immobilisations corporelles** est proposé à **23 257,92 €** soit une baisse de 9 346,58 € (- 28,67 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de crédits prévus pour l'achat de matériel, de caméras et des travaux de modernisation de l'ascenseur du port à sec.

**Chapitre 23 - Immobilisations en cours** est proposé à **114 582,96 €** soit une augmentation de 9 698,01 € (+ 9,25 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette augmentation s'explique notamment par une inscription de crédits pour l'équilibre de la section.

### 2.2 - Les recettes d'investissement

Chapitres		BUDGET AU 31 / 1 2 / 2024	BP 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	111 900,95 €	1 08 929,11 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	77 464,18 €	53 000,00 €
13.	Subventions d'investissement	6 496,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 95 861,13 €</b>	<b>1 61 929,11 €</b>

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est inscrit pour **108 929,11 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **53 000,00 €** en baisse de 24 464,18 € (- 31,58 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit des dotations aux amortissements des biens.

**Chapitre 13 - Subventions d'investissement** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025.

**LE BUDGET ANNEXE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)**

Le budget annexe GEMAPI ne comporte qu'une section de fonctionnement, il n'y a pas de section d'investissement.

Il est équilibré à hauteur de **656 160,30 €** soit une hausse de 120 908,44 € (+ 22,59 %) par rapport aux crédits inscrits en section de fonctionnement de l'exercice 2024.

**1 - Les dépenses de fonctionnement**

Chapitres		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	2 000,00 €	- €
014.	Atténuations de produits	6 600,00 €	6 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	526 651,86 €	650 160,30 €
<b>Total dépenses</b>		<b>535 251,86 €</b>	<b>656 160,30 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** ne présente pas de prévision pour l'exercice 2025.

**Chapitre 014 - Atténuations de produits** est proposé à **6 000,00 €** soit une baisse de 600,00 € (- 9,09 %) par rapport à l'exercice 2024. Cette prévision concerne les dégrèvements éventuels accordés par les services fiscaux.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est proposé à **650 160,30 €**, soit une hausse de 123 508,44 € (+ 23,45 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit des cotisations au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) pour 23 736,00 € et au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) pour 254 724,00 €. Il est également prévu 59 000,00 € au titre du contrat de délégation passé avec le SMDA pour les travaux d'entretien des cours d'eau (délibération de convention de délégation du 12/12/23). Ce chapitre affiche également les crédits à prévoir en vue de l'appel de cotisation du SMDA en 2027 pour la mise en œuvre de travaux très importants au titre des P.A.P.I III et IV.

**2 - Les recettes de fonctionnement**

Chapitres		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
002.	Résultat de fonctionnement reporté	1 007 786,66 €	221 695,10 €
731.	Fiscalité locale	311 000,00 €	311 000,00 €
74.	Dotations et participations	1 23 465,20 €	1 23 465,20 €
<b>Total recettes</b>		<b>535 251,86 €</b>	<b>656 160,30 €</b>

**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté** est inscrit pour **221 695,10 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 731 - Fiscalité locale** dont le produit attendu s'élève à **311 000,00 €**, stable par rapport à l'exercice 2024. Ce montant se justifie par la nécessité de prévoir sur plusieurs exercices les ressources pour faire face à un appel de cotisation du SMDA estimé à 400 000,00 € en 2027 pour le financement de gros travaux dans le cadre des PAPI III et IV.

**Chapitre 74 - Dotations et participations** présente une inscription à hauteur de **123 465,20 €**, stable par rapport à l'exercice 2024. Il correspond au reversement de cotisations ex-communales suite au transfert de charges pour 114 365,20 € et à la dotation de compensation pour 9 100,00 €.

## LE BUDGET ANNEXE VIA EUROPA

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à **9 719 399,86 €** en hausse de 2 103 198,16 (+ 27,61 %) par rapport aux crédits inscrits en section de fonctionnement pour l'exercice 2024.

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 / 12 / 2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	265 500,00 €	1 719 000,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 100 000,00 €	7 580 394,86 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	96 000,00 €	60 000,00 €
65.	Autres charges de gestion courante	58 701,70 €	5,00 €
66.	Charges financières	96 000,00 €	60 000,00 €
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	300 000,00 €
<b>Total</b>		<b>7 616 201,70 €</b>	<b>9 719 399,86 €</b>

**Chapitre 011 - Charges à caractère général** est proposé à **1 719 000,00 €** soit une hausse de 1 453 500,00 € (+ 547,46 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre concerne l'acquisition de foncier pour 1 000 000,00 € (+ 900 000,00 €), des études pour un montant de 607 000,00 € (+ 507 000,00 €), des travaux de voirie à hauteur de 104 000,00 € (+ 46 000,00 €) et 8 000,00 € au titre des taxes foncières (+ 500,00 €).

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **7 580 394,86 €**, en hausse de 480 394,86 € (+ 6,77 %) par rapport à l'exercice 2024, au titre des écritures de stock.

**Chapitre 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** est proposé à **60 000,00 €**, en baisse de 36 000,00 € (- 37,50 %) par rapport à l'exercice 2024. Il s'agit de la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final de l'exercice.

**Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** est estimé à **5,00 €**. Il s'agit d'éventuelles régularisations de centimes de TVA en fin d'exercice 2025.

**Chapitre 66 - Charges financières** est proposé à **60 000,00 €**, en baisse de 36 000,00 € (- 37,50 %) par rapport à l'exercice 2024. Il concerne les intérêts d'emprunt. Le taux indexé d'un de ces emprunts a été transformé en taux fixe pour sécuriser le coût des intérêts.

**Chapitre 68 - Dotations aux provisions et dépréciations** est proposé à 300 000,00 € en vue de la constitution d'une provision au titre d'un contentieux en cours.

## 1.2 - Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
002.	Résultat de fonctionnement reporté	20 201,70 €	0,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000,00 €	9 200 000,00 €
043.	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	96 000,00 €	60 000,00 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	359 394,86 €
74.	Dotations et participations	0,00 €	1 00 000,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,00 €	5,00 €
Total		7 61 6 201,70 €	9 71 9 399,86 €

**Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté** ne présente pas d'inscription conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **9 200 000,00 €**, en hausse de 1 700 000,00 € (+ 22,67 %) par rapport à l'exercice 2024, en prévision des écritures de stocks de fin d'exercice 2025.

**Chapitre 043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement** est proposé à **60 000,00 €**, en baisse de 36 000,00 € (- 37,50 %) par rapport à l'exercice 2024. Ce chapitre concerne la neutralisation des intérêts d'emprunts pour la prise en compte dans le calcul du stock final de l'exercice.

**Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** est proposé à **359 394,86 €** pour d'éventuelles ventes de terrains.

**Chapitre 74 - Dotations et participations** est proposé à **100 000,00 €**. Ce chapitre concerne le remboursement des travaux d'aménagement d'entrées de parcelles réalisés par la Domitienne pour le compte de tiers.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** est proposé à **5,00 €**. Il s'agit d'éventuelles régularisations de centimes de TVA en fin d'exercice 2025.

## 2 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **9 294 500,00 €** en hausse de 1 699 500,00 € (+ 22,38 %) en dépenses et en hausse de 281 049,70 € (+ 3,12 %) en recettes, par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement pour l'exercice 2024, en raison du vote du budget primitif de l'exercice 2024 en suréquilibre pour la section.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000,00 €	9 200 000,00 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	95 000,00 €	94 500,00 €
Total		7 595 000,00 €	9 294 500,00 €

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**, est proposé à **9 200 000,00 €**, en hausse de 1 700 000,00 € (+ 22,67 %) par rapport à l'exercice 2024 en prévision des écritures de stock de fin d'exercice 2025.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **94 500,00 €**, pour le paiement de l'échéance annuelle de remboursement du capital des emprunts, soit en baisse de 500,00 € (- 0,53 %) par rapport à l'exercice 2024.

## 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 913 450,30 €	1 714 105,14 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 100 000,00 €	7 580 394,86 €
Total		9 013 450,30 €	9 294 500,00 €

Chapitre 001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté est inscrit pour 1 714 105,14 €, conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections est proposé à 7 580 394,86 €, en hausse de 480 394,86 € (+ 6,77 %) par rapport à l'exercice 2024, au titre des écritures de stock.

## LE BUDGET ANNEXE SAINT AUBIN

### 1 - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'établit à 1 331 959,94 € en hausse de 33 505,00 € (+ 2,58 %) par rapport aux crédits inscrits en section de fonctionnement pour l'exercice 2024.

#### 1.1 - Les dépenses de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
011.	Charges à caractère général	1 298 453,94 €	43 500,00 €
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 288 454,94 €
65.	Autres charges de gestion courante	1,00 €	5,00 €
Total		1 298 454,94 €	1 331 959,94 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général est proposé à 43 500,00 €, en baisse de 1 254 953,94 € (- 96,65 %) par rapport à l'exercice 2024, car il n'est pas prévu d'achat de foncier pour l'exercice 2025. Les crédits inscrits concernent les études pour un montant de 20 000,00 €, les travaux à hauteur de 17 000,00 € et les taxes foncières pour 6 500,00 €.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections est proposé à 1 288 454,94 €, au titre des écritures de stock.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante estimé à 5,00 € Il s'agit d'éventuelles régularisations de centimes de TVA en fin d'exercice 2025.

#### 1.2 - Les recettes de fonctionnement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 298 454,94 €	576 269,94 €
70.	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	755 685,00 €
75.	Autres produits de gestion courante	0,00 €	5,00 €
Total		1 298 454,94 €	1 331 959,94 €

**Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **576 269,94 €**, en baisse de 722 185,00 € (- 55,62 %) par rapport à l'exercice 2024, en prévision des écritures de stock de fin d'exercice 2025.

**Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses** s'établit à **755 685,00 €**. Ce chapitre concerne la vente de deux parcelles aménagées.

**Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** estimé à **5,00 €**. Il s'agit d'éventuelles régularisations de centimes de TVA en fin d'exercice 2025.

## 2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'établit à **1 864 724,88 €**, en hausse de 566 269,94 € (+ 43,61 %), par rapport aux crédits inscrits en section d'investissement pour l'exercice 2024.

### 2.1 - Les dépenses d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
001 .	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	1 288 454,94 €
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 298 454,94 €	576 269,94 €
<b>Total</b>		<b>1 298 454,94 €</b>	<b>1 864 724,88 €</b>

**Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté** est inscrit pour **1 288 454,94 €** conformément à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **576 269,94 €**, en baisse de 722 185,00 € (- 55,62 %) par rapport à l'exercice 2024, en prévision des écritures de stock de fin d'exercice 2025.

### 2.2 - Les recettes d'investissement

CHAPITRES		BUDGET AU 31 /1 2/2024	BP 2025
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 288 454,94 €
16.	Emprunts et dettes assimilées	1 298 454,94 €	576 269,94 €
<b>Total</b>		<b>1 298 454,94 €</b>	<b>1 864 724,88 €</b>

**Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections** est proposé à **1 288 454,94 €** au titre des écritures de stock.

**Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées** est proposé à **576 296,94 €**, en baisse de 722 185,00 € (- 55,62 %) par rapport à l'exercice 2024, compte tenu du besoin de financement de la section investissement pour l'exercice 2025.